RAPPORT DE GESTION 2023

SOMMAIRE

04 Mot du président

06 Faits marquants

08 Administration

10 Organisation

12 Rapport de l'organe de révision

MOT DU PRÉSIDENT

Au 1er novembre 2022 j'ai eu l'honneur de reprendre la présidence du conseil d'administration et ce fut d'abord pour moi l'occasion de remercier mon prédécesseur Marco Borsotti pour son engagement durant ces nombreuses années.

J'ai su pouvoir compter sur une équipe du conseil d'administration engagée, mais il s'agissait aussi de compléter les compétences en place avec une nouvelle recrue en la personne d'Andreas Zaugg qui a fait une grande partie de sa carrière dans le monde des achats et de la vente.

Marco Borsotti assure le lien entre le monde des établissements médico-sociaux (CURAVIVA), Jean-Noël Jaton qui de par sa profession d'avocat nous rend des services considérables dans un monde qui devient de plus en plus juridique et votre serviteur qui préside les institutions sociales vaudoises AVOP et économiste de formation.

MOT DU PRÉSIDENT - SUITE

2023 est une année charnière dans la stratégie de notre entreprise, puisque nous avons mis en place tout un processus de réflexion pour développer et renforcer notre modèle d'affaires. Pour ce faire, nous avons utilisé une méthodologie participative afin d'inclure les différentes parties prenantes dont les clients et fournisseurs, ainsi que bien évidemment les cadres de l'entreprise et nos propriétaires ARTISET.

Nous avons réaffirmé notre volonté de poursuivre l'activité de référencement et surtout notre désir de développer l'activité grossiste tout en augmentant notre communication auprès des institutions, des fournisseurs, des autorités et du politique. Un tel changement stratégique nécessite du temps et des convictions à développer auprès de nos actionnaires en termes d'investissement, qu'ils soient ici remerciés pour leur patience.

2024 sera décisive pour vérifier si nos intuitions stratégiques s'avèrent viables et si nous avons eu raison de défendre notre vision qui est que **nous sommes plus forts ensemble au travers d'une centrale d'achat suisse permettant de faire faire des économies aux institutions et par répercussions aux financeurs publics et privés.**

TRISTAN GRATIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2023

MISE EN APPLICATION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE D'ACHAT

La Loi sur les marchés publics et l'Accord intercantonal de 2019 sont des sujets complexes. Une campagne de communication lancée à l'été a eu le mérite de soulever de nombreuses interrogations auprès des membres ARTISET. En 2024, une 2ème vague d'information aura pour but d'amener clarté et précisions sur le sujet.

Quoi qu'il en soit, sur l'année, 4 assortiments dans les domaines de l'incontinence, de l'administratif, du matériel de protection et des fontaines à eau auront été traités par des procédures d'appels d'offres publics, représentant plus de 700 nouveaux articles référencés. Notre nouvelle stratégie d'achat renforce ainsi notre activité de distribution afin de répondre à une large demande de nos clients actuels et futurs.

FAITS MARQUANTS

Février

Développement des activités de communication commerciales avec l'arrivée d'un spécialiste en Marketing digital, Nicola Iannarone.

Mars

Cette année encore, CADHOM soutient la manifestation "gusto23", organisatrice du championnat suisse des apprentis cuisiniers.

Avril

Lancement du 1er appel d'offres soumis à la loi sur les marchés publics pour les produits d'incontinence.

Septembre

Soutien au symposium dialog@age à Zürich.

Octobre

Mise en ligne du premier assortiment produits d'incontinence marchés publics pour nos clients.

Décembre

Migration de notre système informatique vers un nouvel ERP, nous permettant l'automatisation des flux et la simplification dans le traitement de nos opérations.

ACTIONNAIRE

Le 100% du capital-actions de CADHOM SA est détenu par la Fédération ARTISET à Berne depuis le 1er janvier 2023.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 13 juin 2023 sous la présidence de M. Tristan GRATIER.

Les trois membres du conseil d'administration acceptent avec plaisir de poursuivre leur mission et sont ainsi réélus pour un nouveau mandat, respectivement d'un an pour M. Marco BORSOTTI et de trois ans pour MM Tristan GRATIER et Jean-Noël JATON.

Afin de compléter son effectif, le conseil d'administration soumet la candidature de M. Andreas ZAUGG à l'actionnaire qui l'accepte formellement pour un mandat de trois ans. Ainsi élu, M. ZAUGG a officiellement pris ses fonctions au 1er juillet.

L'Assemblée élit également la société BDO SA à Epalinges comme organe de révision au sens du Code des obligations (art. 727 ss CO) de CADHOM SA.

Les autres objets statutaires soumis à votation sont tous adoptés par l'assemblée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration de CADHOM SA se compose de :

- Monsieur Tristan GRATIER, Président
- Monsieur Marco BORSOTTI
- Monsieur Jean-Noël JATON
- Monsieur Andreas ZAUGG

Monsieur Daniel FUHRER, Directeur de CADHOM SA a participé aux différentes séances tenues en 2023.

ORGANE DE RÉVISION

Tel que décidé par l'assemblée générale du 13 juin 2023, le mandat de révision pour l'exercice 2023 est confié à :

- Monsieur Jürg GEHRING, Expert-réviseur agréé et réviseur responsable de la société BDO SA
- Monsieur Steve RIGOLET, Expert-réviseur agréé de la société BDO SA

RESSOURCES HUMAINES

STRUCTURE INTERNE

Au 31 décembre 2023, la structure interne de CADHOM se compose de :

Direction	Monsieur Daniel FUHRER, CEO Madame Carole JAQUET, Assistante
Customer Team	Monsieur Ivan MAUROUX, COO Madame Lisa EL MORSHEDY, Collaboratrice Madame Brigitte GRISONI, Collaboratrice Madame Suzel NOTTER, Collaboratrice Monsieur Pablo CAMACHO, Apprenti employé de commerce
Service externe	Monsieur Peider PERINI, Conseiller (Suisse romande, Valais, Mittelland & Tessin) Monsieur Martin STENGELE, Conseiller (Suisse orientale, Suisse centrale & Zürich)
Product Team	Monsieur Joffrey JUPILLE, CPO Madame Egzona HAJDARI, Acheteuse junior Monsieur Patrick MONNIER, Acheteur spécialiste en marchés publics
Marketing	Monsieur Nicola IANNARONE, Marketing Madame Susan SCHMID, Marketing
Informatique	Monsieur Christophe CHEVALIER, Projets & développements

Au 1er septembre 2023, la gestion comptable et financière de CADHOM SA a été externalisée auprès de la fiduciaire DYN Group à Lausanne.

cadhom
CAD'ine
DER PARTNER EXKLUSIVEN ANGEBOTE
UNSERE EXKLUSIVEN UNSERER PARTNER
ANGEBOTE UNSERER REFERENZIERTEN
UNSERE REFERENZIERTEN LIEFERANTEN
IM DIESER NR. 1 FÜR IHRE
BESCHAFFUNG
WWW.E-SHO
ARTISET

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BDO

Tél. + 41 21 310 23 23
www.bdo.ch
lausanne@bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 151
1001 Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale de

CADHOM SA, Bussigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de CADHOM SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 6 février 2023, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Lausanne, 29 janvier 2024

BDO SA

Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Steve Rigolet
Expert-réviseur agréé

Annexe
Comptes annuels et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Impressum

Edition, Conception
& Réalisation

CADHOM SA

www.cadhom.ch